



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Date de convocation : 01/06/2026

Date d'affichage : 01/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Pascal LEGOIS, Maire.

Etaient présents : Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Alain NOEL, Martine BUISSON, Alain DEHAIS (arrivée au point 62/26), M. CAILLY Pascal, Gilles BIMONT, Fabrice LANGEVIN, Florence COSSARD, Fanie EVRARD, Yann TROTEL, Candice BILLIER, Gilles LECLERC, Dominique DARBON

Etaient Absents : Anne-Marie ARTUR a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Mme Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à Florence COSSARD
M. Romain OSVALT a donné pouvoir à Yann TROTEL
M. Alain DEHAIS absent au point « Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs »
Mme CLEMENT Priscille, excusée

Mr Ronald SAHUT a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	15
Pouvoirs	3
Votants	18

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE
REMISE AUX NORMES SECURITE AU STAND DE TIR**

Monsieur le Maire rappelle qu'un rapport de visite sécurité réalisé par la Société Eccastir, qui accompagne à la création, la réhabilitation et à la mise en sécurité des stands de tirs associatifs a mis en avant les différentes lacunes en matière de sécurité sur le pas de tir 50m du stand de tir de Rouxmesnil-Bouteilles et a apporté des solutions à mettre en œuvre.

Conformément à la délibération n°10.26 du 2 février 2026, une demande d'information a été faite auprès du bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité de la Préfecture de Seine-Maritime afin de connaître la réglementation sur le principe que le Tir Club de Rouxmesnil-Bouteilles participe financièrement à ces travaux.

La Préfecture par son courriel du 2 avril 2026, nous confirme que s'agissant d'un bien communal, les travaux relèvent de la compétence et de la responsabilité de la commune. L'association ne peut se substituer à celle-ci.

L'association Tir club de Rouxmesnil peut apporter son soutien à la commune dans la réalisation de ce projet, il conviendra de formaliser cette participation financière par un avenant à la

convention de mise à disposition, intégrant la contribution de l'association ou d'établir une convention financière.

Aussi à ce jour, le projet s'élève pour la partie travaux à 154 650.00 € HT et les honoraires de maîtrise d'œuvre représentent 20 550.00 € HT (13.28 % du montant des travaux), soit un total de 175 200.00 € HT.

Cette mise en sécurité et la mise aux normes augmentera la durée d'usage du stand de tir, cet investissement peut donc bénéficier de l'aide du Département au titre des équipements sportifs et de la Préfecture de Seine-Maritime au titre de la DSIL.

Le plan de financement proposé est le suivant :

SOURCES	MONTANT EN €	TAUX
Autofinancement	35 040.00 €	20 %
Aide de l'association Tir Club de Rouxmesnil	35 040.00 €	20 %
Aide de l'Etat DSIL	52 560.00 €	30 %
Aide du Département	52 560.00 €	30 %
Total	175 200.00 €	100 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet et le plan de financement,
- De solliciter les aides auprès de la Préfecture de Seine-Maritime au titre de la DSIL, du Département et de l'association Tir Club de Rouxmesnil.
- Autorise le Maire à conventionner avec l'association Tir Club de Rouxmesnil ou émettre un avenant à la convention de mise à disposition,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue en subvention,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,
P. LEGOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20260605-70-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2026
Publication : 16/06/2026